

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 MARS 2011**

Délibération
n° 2011.03. 25.B

Défense incendie -
Offre de concours
avec l'Isle d'Espagnac
- Rue Denis Papin

LE DIX SEPT MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 mars 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2011

**DELIBERATION
N° 2011.03. 25.B**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

DEFENSE INCENDIE - OFFRE DE CONCOURS AVEC L'ISLE D'ESPAGNAC - RUE DENIS PAPIN

La commune de L'Isle d'Espagnac souhaite renforcer les conduites d'alimentation en eau potable « rue Denis Papin » afin d'assurer la défense incendie, avant d'entreprendre des travaux de rénovation de la voirie communale.

Ces travaux comprennent le remplacement des canalisations existantes DN 60 mm par des canalisations DN 106/125 mm PVC sur 385 mètres linéaires pour un montant total estimé à 56 000,00 € HT.

Le coût estimé des travaux revenant à la charge de la commune s'élève à 6 734,23 € HT.

Les modalités techniques et financières de la réalisation de ces opérations sont présentées dans la convention jointe en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 8 mars 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention relative au renforcement des conduites d'alimentation en eau potable avec la commune de L'Isle d'Espagnac pour assurer la « défense incendie » rue Denis Papin.

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer

D'INSCRIRE la recette au budget annexe eau potable – article 1314.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 mars 2011

Affiché le :

21 mars 2011